



Canton du Valais
COMMUNE DE SAILLON

Plan des zones réservées selon les art. 19 LcAT et 27 LAT

Octobre 2022
Echelle : 1 : 4 000

Décidé par le Conseil municipal le 18 octobre 2022

Le Président



Le Secrétaire

Version : Projet	Date	Projeté	Dessiné	Contrôlé	Auteur du projet :	Source : Office fédéral de topographie Reproduction autorisée par le CC GEO - canton du Valais
18.10.2022	AFD	CB/OE	AFD	AFD	bisa aménagement du territoire	Av. du Rothorn 10 3940 Sierr +41 27 451 75 75 info@bisasiere.ch
...	...	...	...	...		
...	...	...	...	...		
...	...	...	...	...		
...	...	...	...	...		
...	...	...	...	...		

Légende

Affectation du sol

- Zones réservées selon les art. 19 LcAT et 27 LAT (2.32 ha)
- Zones à bâtir en vigueur
 - Zone Village Bourg Intra-Muros
 - Zone Village Bourg Extra-Muros
 - Zone d'habitat collectif
 - Zone d'habitat individuel
 - Zone artisanale et industrielle
 - Zone de dépôt des matériaux pour une déchetterie communale
 - Zone du centre thermal
 - Zone d'intérêt général/d'installations et de constructions publiques
 - Zone mixte touristique et camping - caravanning
 - Zone d'affectation différée
- district franc cantonal
- Zones agricoles
 - Zones agricoles
- Zone inculte
 - Zone inculte

A titre indicatif

- Limites communales
- Aire forestière
- Cours d'eau, plans d'eau
- Ru
- Eau canalisée souterraine

Autres

- Lignes haute-tension
- Gazoduc